Marc LAMUR 7 Lorette 33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

35 bis, rue Claude TILLIER 75012 PARIS 06 87 11 29 51 marc.lamur@freesbee.fr

> Monsieur le Maire, Mairie de SAINT MICHEL DE LAPUJADE 33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

PARIS Le 5 avril 2006

**RAR** 

OBJET: Dégradations...

Monsieur Le Maire,

Ce courrier fait suite à notre entretien téléphonique du 4 avril 2006. Nous vous confirmons notre amère surprise d'avoir trouvé le muret devant notre maison une fois de plus dégradé et pour une première fois dégradé à 30 cm du sol.

L'un des membres de votre conseil a proposé que le muret de notre propriété soit reconstruit et rabaissé pour permettre le passage...des « tankers des autoroutes » ; Demain, il pourrait proposer... la destruction de notre maison pour permettre le passage des futurs « supertankers des autoroutes », car ils évolueront dans le sens du gigantisme.

Nous souhaitons valoriser notre maison. Conserver à cette maison son cachet originel et original participera de plus à créer de la valeur pour Lorette et par suite pour Saint Michel de Lapujade.

Nous vous demandons de reconstruire ce muret à l'identique. Cet identique doit être compris comme avant le début de cette série de dégradations.

De plus, un enfant s'est blessé sous nos yeux samedi 1<sup>er</sup> avril en faisant du vélo dans notre espace privé entre muret et maison. Nous envisageons de clore cet espace après rénovation du carrefour.

Cette nouvelle dégradation de notre muret démontre la faillite des promoteurs de la décision d'accepter et d'imposer l'axe de passage actuel des « tankers de l'autoroute ». Les propriétaires de ces « véhicules hors normes » collaborent, semble-t-il, avec une seule « entreprise » de Lorette établie sur un chemin vicinal. Le conseil municipal sait par expérience que ces « coupables » restent impunis pour leurs dégradations récurrentes.

Par ailleurs, il semble qu'un espace protégeant la sortie des fidèles et des visiteurs soit prévu devant la chapelle de LORETTE.

Il parait que cet espace devant la chapelle empêcherait le trafic de ces géants. Pourquoi alors proposer de rabaisser notre muret pour permettre le passage ? Quelle valeur accorder à cet espace dans l'hypothèse toujours possible sur de telles machines de freins « lâchant » dans une pente de quel ordre ? 25°, 30° ou 35° peutêtre plus. Au bout du « chemin vicinal » après les enfants, les femmes et les hommes sur le parvis, dans l'axe au centre de la cible il y a notre maison et les pièces occupées par Madame Ghislaine LAMUR.

Comme nous l'avions écrit lors de notre courrier RAR, ils existent d'autres solutions pour préserver les personnes, les biens collectifs et privés.

Faute d'avoir été lu, faute d'explication et pour tenter une dernière fois de comprendre les décisions de la majorité au conseil municipal, nous vous demandons une réponse dans un délai raisonnable,

Et vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en nos sentiments les meilleurs.

